

**PROPERTY OWNERS ASSOCIATION/
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES
PERKINS-SUR-LE-LAC**

NEWSLETTER NO. 1-88

APRIL 1988

=====

The EXECUTIVE COMMITTEE of the Association has met twice in 1988. The following items were considered at these meetings:

1. Secretary: At the March meeting Doug Waugh told the Committee that, due to the pressure of other commitments, he would be unable to continue to serve as Secretary. He will continue as a member of the Executive Committee and as Editor of the Newsletter. At the following meeting Alban Garon reported that Denise Taschereau (Lac Bataille) had agreed to assume responsibility as Secretary of the Association.

2. FAPEL: Daniel Parent and Raymonde Garon were named as the Association's delegates to the Annual Meeting of FAPEL (Federation des Associations pour l'Environnement des Lacs) to be held in Laval Que. April 22-24, 1988. Pierette Simard was named as alternate delegate.

3. RED OAK ESTATES/PSLL INC.: In a letter from Messrs. Audette and Messier, the principals of RED OAK ESTATES (ROE), the new owners and developers of our Domaine offered to meet with representatives of the Association. In view of the importance of future developments in the Domaine to all cottage owners, it was agreed that we should accept this invitation with a view to learning of the plans of the new owners and to solicit their cooperation in promoting the Association with new property owners. That meeting took place April 9, 1988. The following is a verbatim transcript of the relevant minute of that meeting:

M. Audette began by saying that ROE was formed in 1987 as the successor of Perkins-sur-le-Lac Inc. Under the terms of the purchase, ROE assumes no responsibility for actions of PSLL INC. prior to the change in ownership in 1987. The official name of the new organization is RED OAK ESTATES/PERKINS-SUR-LE-LAC INC. The new Domaine includes Lake Louise (formerly Sucker Lake).

Messrs. Audette and Messier displayed a map showing all of the lots that comprise ROE/PSLL INC., including the areas of shoreline that are to be developed on the North Shore of Lac Rheaume, and on Lac Louise. Access to Lac Louise will be gained by a new road that is to be built. Copies of the map are to be made available to the Association.

In his formal presentation M. Messier said there are three partners in ROE - brothers Guy and Michel Audette and Roger Messier. Michel is a fireman with great concern and interest in the environment. Guy lives in Perkins, knows the locale and its resi-

1
ents well and has great experience in land use and municipal law. Roger comes from a military background. He is an engineer with experience in road building, surveying and cartography.

ROE's lands begin at the old Gatehouse and extend to include Lacs Barnes, Battle, Rheume, Chevreuil and Maskinonge. It is the intention of ROE to develop it in such a way as to preserve the environment. Any new roads will be build to high standard, i.e. superior to present ones. He noted that legal constraints on rural development are now much more stringent than in the past and ROE are committed to abide by them. He is disappointed to note the relatively low proportion of cottagers in the PSLL Domaine who are members of the Association. If they are convinced that the Association is vigorous in its actions they will recommend it to new owners. Should this not be so they will recommend new owners to form their own association.

In discussing roads within the Domaine M. Messier said that pressure from property owners on the Municipality was the most effective way of ensuring improvements. Private roads, such as those around Barnes Lake, North Rheume, etc. remain the responsibility of the property owners, although, where ROE is developing lots for sale it will put in adequate roads. M. Audette said he had advised municipal authorities that the expected increase in the numbers of cottages - which will be of high quality (and price!) will generate significant tax revenue for local improvements.

In response to a question M. Audette said that in their agreement of purchase for Lac Rheume lots ROE stipulates maximum outboard motor sizes of 40 HP. He said that enforcement of a motor-size rule would, in the long run, be up to other cottagers and the Association. During the discussion he pointed out that ROE owns not only the shoreline lots of the lakes in the Domaine, but also the lake bed and the islands. For the legal aspects of the Estates operations they have retained M. Desrosiers, who formerly did this work for PSLL Inc. They have in fact turned down one potential buyer who wanted to operate a 150 horsepower motor. For Lac Louise no motors are to be allowed, and interest in lots is high because of this.

In response to another question Messrs. Audette and Messier said that in respect to new lots being developed each had been subjected to soil and water tests and the locations of septic tanks, wells as well as cottages is set forth in the purchase agreement. The minimum lot size is one acre and most are larger. There are also restrictions on cutting trees along shorelines, no boat-houses, no floating docks that are not tied to the shore. ROE will expect the Association to cooperate in enforcing these requirements. ROE also has a few lots for sale on Battle Lake, as well as the back lots on the East road around Barnes lake.

When members complained about the damage to the main road caused by heavy equipment and machinery the ROE representatives said that this work was related to developments by FAUBERT and not by ROE. M. Rochon advised that FAUBERT's plans have not yet re-

ceived approval, although work is progressing.

ROE would be agreeable to providing the Association with the names of new property purchasers so that it can solicit them to join. It will also advise new purchasers of the existence of the Association and of the advisability of joining. At present this information is provided in ROE's Offer to Purchase.

When ROE representatives asked about the attitude of the Association to the discovery that ROE had purchased PSLI Inc. and was pursuing development plans Dr. Waugh said that the initial reaction had been one of apprehension, based largely on a natural anxiety about "the unknown". Concerns were related mainly to the possible extent of new development - were all back lots to be developed, would there be condominiums, what would be the environmental impact etc., etc.? Members expressed themselves as being reassured by the information that had been provided. ROE representatives said that the planned development would add about 25% to the existing stock of cottages.

Messrs. Audette and Messier expressed themselves as willing and eager to attend general meetings of the Association and assured the meeting that they would be represented at the spring meeting at 7:30 PM on May 5, 1988, at the RA Center.

They also said that, after reviewing the Association's advisory list of "Do's and Don'ts" they would probably be willing to give it to potential lot purchasers. Their only concern was that it meet their own standards.

A further question that arose was that of the control of access to the Battle Lake Beach. It was agreed that ROE would cooperate with the Association in attempting to control beach access. In addition ROE will place a bulletin board at the entry to the Domaine. This will be on McLaren property and their permission will be sought. They will attempt also to achieve standardization of the name signs at the entry to individual lakes and private roads.

Bernard Rochon agreed to function as the Association's Liaison Representative to cooperate with ROE.

**SUPPORT YOUR ASSOCIATION
SEND YOUR DUES TODAY**

```

{=====}
{
{Name... Irma & Sylvie Pigras .....Res: 671-3568 .....Telephone}
{
{Address... 58 St-Andrew Street .....Cottage:.....}
{
{City... Ottawa .....Province... Ont .....Postal Code K1N 5E9 .....}
{
{Lot No.: 8-6 .....Lake: Sataille .....Cottage: Yes  No.....}
{=====}

```

Le bureau de direction de l'association s'est réuni à deux reprises en 1988. Les articles suivants ont été discutés:

1. SECRETARIAT: A la réunion du mois de mars, Doug Waugh annonça, que considérant le fardeau de ses autres obligations il ne pourrait plus oeuvrer à titre de secrétaire. Il accepta de demeurer au bureau de direction et rédiger le bulletin. A la réunion suivante Alban Garon annonça que Diane Tachereau (Lac Bataille) avait accepté le poste de secrétaire de l'association.
2. FAPEL: Daniel Parent et Raymonde Garon furent délégués à la réunion annuelle de FAPEL (Fédération des Associations pour l'Environnement des Lacs) qui se tiendra à Laval, Québec du 22 au 24 avril 1988. Pierrette Simard fut nommée délégué substitut.
3. DOMAINE DU CHENE ROUGE/PSLL INC: Une lettre signée par messieurs Audette et Messier, les répondants du DOMAINE DU CHENE ROUGE (DCR), les répondants du propriétaires et commettants du domaine, expriment le désir de rencontrer les représentants de l'association. Vue l'impact que l'exploitation future du domaine aurait sur tous les proprétaires nous avons accepté cette invitation afin de savoir quels sont les plans des nouveaux propriétaires et solliciter leur appui à promouvoir l'association vis-à-vis les nouveaux propriétaires de chalets. Une réunion a eu lieu le 9 avril 1988.

COMPTE RENDU DE L'ITEM PERTINENT DE CETTE REUNION

M. Audette expliqua que DCR, formé en 1987 remplace Perkins-sur-le-lac Inc. Sous les conditions de l'achat, DCR n'accepte aucune responsabilité pour les actes de PSLL INC, en vigueur avant le changement de propriété en 1987. Le nom officiel du nouvel organisme est DOMAINE DU

CHENE ROUGE/PERKINS-SUR-LE-LAC (1987). Le nouveau domaine inclus le Lac Louise (anciennement le Lac Sucker).

Messieurs Audette et Messier déployèrent une carte qui étalait tous les lots sur le territoire de DCR/PSLL (1987), incluant les terrains en bordure de l'eau, terrains sur la rive nord du Lac Rhéaume et du Lac Louise qui seront exploités bientôt. L'accès à ces terrains se fera via un chemin qui sera construit sous peu. Des copies de cette carte seront mises à la disposition de l'association.

Dans sa présentation formelle, M. Audette nous indiqua que trois associés forment la compagnie DCR, les frères Guy et Michel Audette ainsi que M. Roger Messier. Michel, un pompier, s'inquiète beaucoup de l'environnement et a déjà fait des démarches dans ce sens. Guy, qui demeure à Perkins, connaît le milieu et ses résidents et possède beaucoup d'expérience dans l'exploitation de terrains et la loi municipale. Roger avec de l'expérience dans le militaire est un ingénieur avec une réputation dans la construction de routes en arpentage. Il est aussi cartographe.

Les terrains du DCR s'étendent de l'ancienne barrière et incluent les lacs Barnes, Bataille, Rhéaume, Chevreuil et Maskinongé. DCR se propose de les exploiter de façon à respecter l'environnement. Toutes nouvelles routes seront construites selon des normes élevées, nettement supérieures aux normes existentes. Il notait que les contraintes légales vis-à-vis l'exploitation rurale sont beaucoup plus rigoureuses que déjà et DCR est tenu de s'y conformer. Il s'est dit déçu de la faible proportion de propriétaires qui sont membres de l'association. Si DCR voit que l'association est vigoureuse et viable ils la recommanderont au nouveaux acheteurs, sinon, ils ne peuvent que leur recommander de former leur propre association.

En ce qui a trait aux chemins à l'intérieur du domaine, M. Messier nota que des pressions à l'endroit de la municipalité demeure la façon la plus efficace d'assurer des améliorations. Les chemins privés, tels ceux au lacs Barnes et Rhéaume demeurent la responsabilité des propriétaires dans ces secteurs. Là, ou DCR prépare ses lots pour

les vendre, ils aménageront des chemins adéquats. M. Audette a déjà avisé les autorités municipales que grâce à l'augmentation dans le nombre de chalets, qui seont de haute qualité, (et d'un coût élevé) que le revenu important généré par les taxes servira pour défrayer les coûts des améliorations locales.

M. Audette nous informe que dans la promesse de vente des lots sur le lac Rhéaume, DCR stipule que les moteurs de bateau ne doivent pas excéder 40cv, et que le respect de ce règlement relèvera des propriétaires et de l'association. Il nous informe également que DCR est propriétaire non seulement des lots sur le rivage des lacs dans le domaine, mais que les fonds de lacs et les îles leur appartiennent aussi. L'aspect légal des opérations du DRC a été confié à Maître Desrosiers, fonction qu'il occupait avec PSL INC. DCR a refusé de vendre à un acheteur qui voulait utiliser un moteur de 150 cv. Aucun moteur ne sera permis sur le lac Louise et ce règlement semble avoir suscité beaucoup d'intérêt dans les lots de ce secteur.

En réponse à une autre question Messieurs Audette et Messier disent que chaque nouveau lot a été soumis à des tests d'eau et de sol, et que l'emplacement du réservoir septique et du chalet/bâtiment ont été énoncés dans la promesse d'achat. La superficie minimale est d'un acre, mais la plupart des lots excède l'acre. Les règlements interdisent la coupe de bois le long du rivage, l'existence de remises à bateaux et des quais flottants qui ne sont pas ancrés au rivage. DCR demande la co-opération de l'association à faire respecter ces règlements. DCR laisse savoir qu'il reste encore des lots à vendre sur le lac Bataille, ainsi que d'autres lots sur le chemin qui longe le secteur "est" du lac Barnes.

Face à des plaintes des représentants, concernant les chemins endommagés par les machines de construction lourdes, les gens du DCR nous ont avisés que ces machines étaient préposées aux travaux de la firme FAUBERT et non du DCR. M. Rochon avisa que les plans de l'exploitation FAUBERT n'ont pas encore été approuvés, même si les travaux vont de l'avant.

DCR s'accorde à fournir le nom des nouveaux propriétaires à l'association pour qu'elle puisse les inviter à se joindre. En ce moment cette information est incluse dans l'offre d'achat du DCR.

Les représentants du DCR nous questionnèrent sur la réaction de l'association à la nouvelle de la vente de PSL INC à DCR et aux projets d'exploitation. Le Dr. Waugh expliqua que la réaction initiale en était une d'appréhension, basée largement sur des inquiétudes face à l'inconnu. Ces inquiétudes portaient principalement sur l'envergure de l'exploitation - est-ce que tous les lots vacants seraient exploités? Verrait-on des condominiums? Quelle serait l'impact sur l'environnement? etc. etc. Les gens de l'association se sont dit réassurés par l'information qui leur avait été fournie. DCR croit que les projets prévus augmenteraient l'inventaire de bâtiments d'environ 25%.

Messieurs Audette et Messier ont accepté d'assister à nos réunions générales et nous ont assuré qu'un représentant assisterait à la réunion du 5 mai 1988, à 7h30 pm (19h30) au centre RA à Ottawa.

Ils ont aussi accepté, que suite à une vérification de notre liste de règlements, ils seraient prêts à en fournir une copie à des acheteurs potentiels, à la condition qu'elle respecte leurs normes.

La question de la gouverne de l'accès à la plage du la Bataille a été discutée. La DCR et l'association sont d'accord à co-opérer afin d'avoir un contrôle sur l'accès à la plage. En plus, la DCR placera un tableau d'affiche à l'entrée du domaine. Ce tableau sera sur du terrain de McLaren et y sera placé avec leur autorisation. On tentera aussi de standardiser les tableaux d'affiche à l'entrée de chaque lac et chaque chemin privé.

Bernard Rochon accepte de fonctionner comme l'agent de liaison de l'association auprès de, et en co-opération avec DCR.

NOM _____ TEL.: RESIDENCE _____
ADRESSE _____ TEL.: CHALET _____
VILLE _____ PROVINCE _____ CODE POSTAL _____
LOT _____ LAC _____ CHALET: OUI _____ NON _____



Association des propriétaires
Perkins-sur-le-lac

Bulletin no 1-88

Avril 1988

Le bureau de direction de l'association s'est réuni à deux reprises en 1988. Les articles suivants ont été discutés:

1. SECRETARIAT: A la réunion du mois de mars, Doug Waugh annonça, que considérant le fardeau de ses autres obligations il ne pourrait plus oeuvrer à titre de secrétaire. Il accepta de demeurer au bureau de direction et rédiger le bulletin. A la réunion suivante Alban Garon annonça que Diane Tachereau (Lac Bataille) avait accepté le poste de secrétaire de l'association.

2. FAPEL: Daniel Parent et Raymonde Garon furent délégués à la réunion annuelle de FAPEL (Fédération des Associations pour l'Environnement des Lacs) qui se tiendra à Laval, Québec du 22 au 24 avril 1988. Pierrette Simard fut nommée délégué substitut.

3. DOMAINE DU CHENE ROUGE/PSLL INC: Une lettre signée par messieurs Audette et Messier, les répondants du DOMAINE DU CHENE ROUGE (DCR), les répondants du propriétaires et commettants du domaine, expriment le désir de rencontrer les représentants de l'association. Vue l'impact que l'exploitation future du domaine aurait sur tous les propriétaires nous avons accepté cette invitation afin de savoir quels sont les plans des nouveaux propriétaires et solliciter leur appui à promouvoir l'association vis-à-vis les nouveaux propriétaires de chalets. Une réunion a eu lieu le 9 avril 1988.

COMPTE RENDU DE L'ITEM PERTINENT DE CETTE REUNION

M. Audette expliqua que DCR, formé en 1987 remplace Perkins-sur-le-lac Inc. Sous les conditions de l'achat, DCR n'accepte aucune responsabilité pour les actes de PSLL INC, en vigueur avant le changement de propriété en 1987. Le nom officiel du nouvel organisme est DOMAINE DU

CHENE ROUGE/PERKINS-SUR-LE-LAC (1987). Le nouveau domaine inclus le Lac Louise (anciennement le Lac Sucker).

Messieurs Audette et Messier déployèrent une carte qui étalait tous les lots sur le territoire de DCR/PSLL (1987), incluant les terrains en bordure de l'eau, terrains sur la rive nord du Lac Rhéaume et du Lac Louise qui seront exploités bientôt. L'accès à ces terrains se fera via un chemin qui sera construit sous peu. Des copies de cette carte seront mises à la disposition de l'association.

Dans sa présentation formelle, M. Audette nous indiqua que trois associés forment la compagnie DCR, les frères Guy et Michel Audette ainsi que M. Roger Messier. Michel, un pompier, s'inquiète beaucoup de l'environnement et a déjà fait des démarches dans ce sens. Guy, qui demeure à Perkins, connaît le milieu et ses résidents et possède beaucoup d'expérience dans l'exploitation de terrains et la loi municipale. Roger avec de l'expérience dans le militaire est un ingénieur avec une réputation dans la construction de routes en arpentage. Il est aussi cartographe.

Les terrains du DCR s'étendent de l'ancienne barrière et incluent les lacs Barnes, Bataille, Rhéaume, Chevreuil et Maskinongé. DCR se propose de les exploiter de façon à respecter l'environnement. Toutes nouvelles routes seront construites selon des normes élevées, nettement supérieures aux normes existentes. Il notait que les contraintes légales vis-à-vis l'exploitation rurale sont beaucoup plus rigoureuses que déjà et DCR est tenu de s'y conformer. Il s'est dit déçu de la faible proportion de propriétaires qui sont membres de l'association. Si DCR voit que l'association est vigoureuse et viable ils la recommanderont au nouveaux acheteurs, sinon, ils ne peuvent que leur recommander de former leur propre association.

En ce qui a trait aux chemins à l'intérieur du domaine, M. Messier nota que des pressions à l'endroit de la municipalité demeure la façon la plus efficace d'assurer des améliorations. Les chemins privés, tels ceux au lacs Barnes et Rhéaume demeurent la responsabilité des propriétaires dans ces secteurs. Là, où DCR prépare ses lots pour

les vendre, ils aménageront des chemins adéquats. M. Audette a déjà avisé les autorités municipales que grâce à l'augmentation dans le nombre de chalets, qui sont de haute qualité, (et d'un coût élevé) que le revenu important généré par les taxes servira pour défrayer les coûts des améliorations locales.

M. Audette nous informe que dans la promesse de vente des lots sur le lac Rhéaume, DCR stipule que les moteurs de bateau ne doivent pas excéder 40cv, et que le respect de ce règlement relèvera des propriétaires et de l'association. Il nous informe également que DCR est propriétaire non seulement des lots sur le rivage des lacs dans le domaine, mais que les fonds de lacs et les îles leur appartiennent aussi. L'aspect légal des opérations du DCR a été confié à Maître Desrosiers, fonction qu'il occupait avec PSL INC. DCR a refusé de vendre à un acheteur qui voulait utiliser un moteur de 150 cv. Aucun moteur ne sera permis sur le lac Louise et ce règlement semble avoir suscité beaucoup d'intérêt dans les lots de ce secteur.

En réponse à une autre question Messieurs Audette et Messier disent que chaque nouveau lot a été soumis à des tests d'eau et de sol, et que l'emplacement du réservoir septique et du chalet/bâtiment ont été énoncés dans la promesse d'achat. La superficie minimale est d'un acre, mais la plupart des lots excède l'acre. Les règlements interdisent la coupe de bois le long du rivage, l'existence de remises à bateaux et des quais flottants qui ne sont pas ancrés au rivage. DCR demande la co-opération de l'association à faire respecter ces règlements. DCR laisse savoir qu'il reste encore des lots à vendre sur le lac Bataille, ainsi que d'autres lots sur le chemin qui longe le secteur "est" du lac Barnes.

Face à des plaintes des représentants, concernant les chemins endommagés par les machines de construction lourdes, les gens du DCR nous ont avisés que ces machines étaient préposées aux travaux de la firme FAUBERT et non du DCR. M. Rochon avisa que les plans de l'exploitation FAUBERT n'ont pas encore été approuvés, même si les travaux vont de l'avant.

DCR s'accorde à fournir le nom des nouveaux propriétaires à l'association pour qu'elle puisse les inviter à se joindre. En ce moment cette information est incluse dans l'offre d'achat du DCR.

Les représentants du DCR nous questionnèrent sur la réaction de l'association à la nouvelle de la vente de PSL INC à DCR et aux projets d'exploitation. Le Dr. Waugh expliqua que la réaction initiale en était une d'appréhension, basée largement sur des inquiétudes face à l'inconnu. Ces inquiétudes portaient principalement sur l'envergure de l'exploitation - est-ce que tous les lots vacants seraient exploités? Verrait-on des condominiums? Quelle serait l'impact sur l'environnement? etc. etc. Les gens de l'association se sont dit réassurés par l'information qui leur avait été fournie. DCR croit que les projets prévus augmenteraient l'inventaire de bâtiments d'environ 25%.

Messieurs Audette et Messier ont accepté d'assister à nos réunions générales et nous ont assuré qu'un représentant assisterait à la réunion du 5 mai 1988, à 7h30 pm (19h30) au centre RA à Ottawa.

Ils ont aussi accepté, que suite à une vérification de notre liste de règlements, ils seraient prêts à en fournir une copie à des acheteurs potentiels, à la condition qu'elle respecte leurs normes.

La question de la gouverne de l'accès à la plage du la Bataille a été discutée. La DCR et l'association sont d'accord à co-opérer afin d'avoir un contrôle sur l'accès à la plage. En plus, la DCR placera un tableau d'affiche à l'entrée du domaine. Ce tableau sera sur du terrain de McLaren et y sera placé avec leur autorisation. On tentera aussi de standardiser les tableaux d'affiche à l'entrée de chaque lac et chaque chemin privé.



ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE PERKINS-SUR-LE-LAC

1. Rares sont les régions au Canada qui offrent des avantages tels que Perkins-sur-le-lac. Tout près de la Capitale nationale, existe une région munie de magnifiques lacs, forêts, montagnes, de la flore et de la faune extraordinaire. On ne peut qu'être épaté par la multitude d'oiseaux, la richesse botanique et géologique. Avez-vous vu nos hérons bleus? Nos nénéthès qui mangent des insectes? Nos loutres? Sept merveilleux lacs s'y situent: Barnes, Bataille, Corrigan, Chevreuil, Louise, Maskinongé et Rhéaume. La plupart de nos membres sont des fervents de la nature et désirent conserver la beauté naturelle à tout prix.
2. L'association est incorporée sous des lettres patentes. Ses objectifs sont:
 - promouvoir et défendre les intérêts des propriétaires et résidents; pour ce faire l'association doit faire les représentations nécessaires auprès de tous les paliers de gouvernement aussi bien qu'ailleurs et adopter tous autres moyens qu'on croit nécessaire;
 - voir à la protection et au bien-être des personnes et de la propriété;
 - promouvoir les intérêts culturels, sociaux et matériels des membres et à cet effet:
 - a) chercher à améliorer les routes et d'en assurer l'entretien nécessaire;
 - b) s'assurer que la protection de l'environnement, de l'écologie et de la nature soit le but primordial;
 - c) organiser des activités récréatives et autres;
 - d) acquérir de la propriété au besoin.
3. L'exécutif de l'association dialogue avec la municipalité, la province et les groupes voués à la protection de l'environnement de la région pour assurer que des vérifications et des mesures correctives soient apportées à des problèmes de nature à menacer l'environnement. Depuis 1975, les lots riverains dans la région de l'Outaouais doivent comprendre une superficie minimum de 40,000 pieds carrés. Les réservoirs septiques doivent être installés à un minimum de 100 pieds du rivage. Ces réservoirs septiques doivent être vidés à tous les deux ans dans le cas de résidents permanents et à tous les quatre ans pour les résidents saisonniers. Il serait peut être rentable d'établir des horaires pour les vider au même moment que vos voisins. Les "bécoses" ne sont pas permises.
4. Certains manufacturiers de moteurs "hors bord" ont fait des études qui démontrent que les moteurs causent moins de pollution que la pluie saisonnière. Il faut dire que ces études ont été faites avec des moteurs parfaitement mis à point, sans défauts, ni failles, sans fuites d'essence ou d'huile. Un moteur en parfaite condition cause peu de pollution, d'autres par contre, peuvent créer un danger pour l'environnement.
5. Toute personne se portant acquéreur d'un chalet ou un lot à Perkins-sur-le-lac s'engage à n'utiliser que des moteurs de 40 forces ou moins sur les lacs Bataille et Rhéaume, de 25 ou moins sur le lac Barnes. Les moteurs ne sont pas permis sur les lacs Corrigan, Chevreuil, Louise et Maskinongé.

6. Tous doivent co-opérer afin de conserver le domaine propre. Emballez vos ordures de façon sécuritaire et déposez-les dans les boîtes à vidanges municipales. Notez bien que les camions n'empruntent pas les chemins privés et ne font pas la cueillette de matériaux de construction. Les gros rebus tels que matelas seront cueillis à chaque semaine s'ils sont déposés près ou appuyés sur la boîte à vidanges municipale.
7. L'eau porte et amplifie le son. Les amplificateurs aggravent le problème et causent de sérieux ennuis à beaucoup de nos résidents. S'il vous plaît, respectez la solitude (et les oreilles) de vos voisins.
8. Il est illégal de modifier le rivage en y déposant de la terre ou autres matériaux de remplissage sans un permis du gouvernement du Québec. Cette loi s'applique jusqu'à une distance de 10 mètres au delà du niveau des hautes eaux.
9. L'association est membre de FAPEL (Fédération des associations pour la protection de l'environnement des lacs). Ceci nous permet de bénéficier d'études sur la qualité d'eau dans nos lacs, de recevoir des conseils et avis en ce qui porte la protection de notre environnement.
10. La chasse et le tir sont strictement interdits dans le domaine.
11. Les feux extérieurs ne sont pas permis dans le domaine car la mousse leur permet de se propager sur de vastes étendues.
12. La Sûreté provinciale opère une 'Surveillance de quartier/voisinage (Opération Volcan). Elle conseille aux propriétaires de buriner leur numéro de permis de conduire sur tous les articles de valeur, tels bateaux, moteurs et appareils ménagers. Ceci permet à la sûreté d'identifier et retracer les articles volés. On peut emprunter des burineurs de la sûreté ou s'en procurer à prix modique dans toute bonne quincaillerie.
13. L'association offre une récompense de 100,00\$ à quiconque fournira de l'information conduisant à l'arrestation de personnes qui commettent des actes de vol ou de vandalisme dans le domaine.
14. Un propriétaire qui loue son chalet doit s'assurer que son locataire est au courant de la ligne de conduite attendue et des règlements qui régissent la gouverne du domaine.

Juillet 88.

THE PROPERTY OWNERS ASSOCIATION OF PERKINS-SUR-LE-LAC

THINGS YOU SHOULD KNOW ABOUT THE DOMAINE

1. Very few areas in Canada offer the advantages of Perkins-Sur-Le-Lac. A very short distance from the National Capital lies an unspoilt domaine of beautiful lakes, forests, mountains, extraordinary flora and fauna. The inventory of wild birds, the botanical wealth and the geology would astonish anyone. Have you seen our blue herons? our pitcher plant that eats insects? our otters?...seven wonderful lakes are involved: Barnes, Battle, Corrigan, Deer, Louise, Maskinonge, and Rheaume. Most of the members are nature lovers; they wish to retain the natural beauty at all costs.
2. The Association is incorporated by Letters Patent. Its purposes are:
 - *to promote and defend the interests of the property owners and residents; to that effect make all necessary representations to all levels of government and elsewhere and adopt all other means deemed useful,
 - * to see to the protection and the well-being of persons and property,
 - * to promote the cultural, social and material interests of its members and to that effect
 - a) seek improvements to the roads and ensure their proper maintenance,
 - b) make protection of the environment, of ecology, and of nature a paramount aim,
 - c) organize recreational and other activities, and
 - d) acquire property if needed.
3. The Association Executive maintains a dialogue with the Municipality, the Province, and local environmental groups to foster environmental testing and to take corrective action. Since 1975, waterfront lots in the Outaouais region must be greater than 40,000 square feet. Septic tanks must be located at least 100 feet from the lake edge. Septic tanks must be emptied at least once every two years in the case of year-round residents, and at least every four years in the case of seasonal users. It may be profitable to arrange time schedules with your neighbours. Outhouses are not permitted under any circumstances.
4. Some outboard motor companies have made studies which show that motors cause less pollution than seasonal rainfall. These studies were made with motors which were perfectly adjusted, had no faulty gaskets and no leaks. If an outboard motor is in perfect condition, little pollution is caused. There is evidence that some outboard motors may endanger the environment.
5. A person purchasing a lot or cottage in Perkins-Sur-Le-Lac undertakes not to use a motor of more than 40hp on lakes Battle and Rheaume, and of not more than 25hp on Barnes Lake. No motors are allowed on lakes Corrigan, Deer, Louise and Maskinonge.

6. Everyone is asked to co-operate in keeping our Domaine clean. Please wrap all garbage safely and securely, then deposit it in one of the municipal garbage boxes. Please note that the garbage trucks will not enter private roads, and they will not pick up waste building materials. Large items such as mattresses will be removed any week if they are placed at the side of the municipal garbage boxes.
7. Water carries and amplifies sound. Loud-speakers aggravate the problem and cause serious annoyance to many residents. Please respect the privacy and the ears of your neighbours.
8. It is unlawful to alter the shoreline of a lake by dumping sand or other fill without a permit from the Quebec Government. This prohibition extends to 10 meters from the high-water mark.
9. The Association has a membership in FAPEL (The Federation of the Associations for the Protection of the Environment of Lakes). This enables us to have studies performed of the quality of water in our lakes, and to receive advice on matters concerning protection of our environment.
10. Hunting and shooting are forbidden throughout the Domaine.
11. Bonfires and beach fires are illegal in the Domaine. Peat moss can ignite and cause the fire to spread over vast distances.
12. The provincial police operates a Neighbourhood Protection program (Operation Volcan). They advise property owners to have all valuable items such as boats, motors and household appliances engraved with the owner's driving licence number. This assists the police in identifying and recovering stolen property. Engravers can be borrowed from the police or can be purchased at low cost from any good hardware store.
13. The Association offers a \$100 reward to anyone who provides information leading to the arrest of persons engaged in theft or vandalism anywhere in the Domaine.
14. An owner who rents his cottage should make sure that the lessee knows the guidelines or rules governing the Domaine.

July 1988.